

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huitième jour du mois de janvier à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérald, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérald, M. PHILIPPE Didier, M. BINNINGER Joël, M. DESCAMPS Frédéric, Mme ROHAUT Géraldine, Mme BOULANGER Angélique, M. LE GULUDEC Ronan, Mme GOHIER Audrey, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. TUNCQ Jean-Baptiste, M. CUVILLIER Stéphane

Absents :

M. FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérald ouvre la séance à 20h04.

Le conseil municipal nomme M. CUVILLIER Stéphane secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 04 décembre 2023

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le procès-verbal est adopté.

2. Délibération : Attribution de subvention aux associations

Les demandes de subvention pour les associations suivantes sont accordées : Association des Parents d'Elèves, les Canailoux, le Club des Aînés, la Rando Hangestoise, l'Association Sportive Tennis de Table Hangest.

Le conseil municipal (10 voix pour, 1 voix contre M. Descamps et 1 abstention M. Philippe) autorise M. le maire à leur verser la somme de 350 €.

L'année prochaine, la subvention sera attribuée si les obligations propres à une association sont respectées et si un projet est présenté par exemple achat de matériel, manifestation en faveur de la population.....

3. Délibération : Demande d'aide à la fondation Brigitte Bardot

Le conseil municipal par 10 voix pour et 2 voix contre (M. Descamps et M. Dumont) autorise M. le maire à signer la convention avec la fondation Brigitte Bardot et à affecter la somme de 750 euros au budget 2024 afin de poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants toujours en collaboration avec l'association des chats errants du Val de Nièvre.

4. Délibération : Choix du devis : alarme école

M. le maire rappelle qu'il est demandé aux mairies de mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté afin de répondre à un danger grave. Les membres du conseil municipal ont reçu les devis par mail plusieurs jours avant la réunion afin de pouvoir les étudier. Le devis retenu est celui présenté par la société JSSA d'un montant de 4 090 € HT. Le dispositif comprend : une alarme anti-intrusion et un détecteur de présence. Le projet est adopté par 8 voix pour et 4 abstentions (Mmes Rohaut et Gohier et Ms Philippe et Tuncq)

5. Délibération : Demande de subvention : alarme école

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à déposer un dossier de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la

radicalisation (taux de financement de 20 à 80 %) et à solliciter une aide auprès du département.

6. Délibération : Choix du devis : vidéo protection

Les membres du conseil municipal ont reçu par mail des devis de vidéoprotection. Suite aux vols qui ont été commis l'été dernier, la gendarmerie a effectué un état des lieux de la commune. Vu le montant des devis, trop élevés pour les finances de la commune, il est proposé aux élus, dans un premier temps, de se prononcer sur le projet de vidéo protection au cimetière. Le devis d'un montant de 6 030 € HT de la société JSSA a été retenu.

Le projet est adopté à l'unanimité.

7. Délibération : Demande de subvention : vidéo protection

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, de la région et du département.

8. Délibération : Tarif restauration scolaire

M. le maire informe les élus que l'ESAT augmente le prix du repas facturé à la commune de 3 % soit un repas à 5.40 € dès le 01 janvier 2024..

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur du maintien de la participation de la commune à 1.40 € par repas et sur la répercussion de la hausse de 0.15 c € par repas à la charge des parents dès le 01 février 2024.

La répercussion de la hausse se fera également sur le repas adulte qui passera de 5.25 € à 5.40 €.

La municipalité va se renseigner sur l'offre : cantine à 1 euro.

9. Délibération : Assainissement : complément de subvention

Une erreur lors de la déclaration de demande subvention à l'agence de l'eau a été commise. Un complément de 350 euros doit être versé à un habitant qui a réalisé des travaux d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à émettre le mandat correspondant.

10. Délibération : Tri des déchets-salles des fêtes

Suite aux nouvelles consignes de tri des déchets appliquées au 01 janvier 2024, un nouvel affichage va être mis en place à la salle des fêtes. Dans l'attente de l'installation d'un bac à compost, les locataires sont invités à mettre en sac et à emporter leurs déchets compostables. Devant de nombreuses incivilités, si les consignes de tri ne sont pas respectées, un titre de 100 € sera émis par le trésor public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération : Autorisations Spéciales d'Absence

La délibération 50/416 du 30 octobre 2023 doit être modifiée ainsi : le nombre de jours accordés à un agent pour le décès d'un enfant est de 12 jours maximum.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.

12. Informations diverses

Agents techniques : la commune actuellement ne dispose que d'un seul agent qui a manifesté son souhait de ne pas renouveler son contrat. Un agent est en arrêt maladie

depuis le 13 octobre 2023, le conseil municipal ne souhaite pas ajouter d'heures au contrat existant. Le 24 janvier 2024, il n'y a plus d'agent en poste. Des candidatures ont été reçues et des entretiens sont réalisés. Deux élus travaillant dans le domaine du recrutement enverront des C.V. en mairie.

Les remarques suivantes ont été faites :

Le stade devient une décharge : régler les dépôts ? vente du terrain ?

Le mur de soutènement sur la voirie rue d'airaines, quartier du Roy tend à se déformer :

Contactez les propriétaires et intervenez

Eclairage nocturne continu pendant les fêtes : retour à la normale en janvier

Fin du conseil à 22 h 50

Le Maire et le secrétaire de séance